



Rapport de transparence

Exercice clos le 30 juin 2025

S & W Associés





Table des matières

Préambule	1
Présentation du groupe BRSW	1
Historique - Forme juridique et capital social	1
Activités et organisation du cabinet	2
Dirigeants sociaux et gouvernance du cabinet	3
Rémunération des associés	4
Présentation de la société de commissariat aux comptes S & W Associés	4
Historique et activités	4
Structure juridique et capital	4
Gouvernance	5
Gestion des risques	5
Indépendance	5
Règles de secret professionnel	5
Interdiction de l'utilisation des informations privilégiées auxquelles nous accédons	5
Qualité	6
➤ Acceptation et maintien des mandats	6
➤ Gestion des conflits d'intérêts	6
➤ Rotation des associés	6
➤ Compétences des collaborateurs	6
➤ Respect des procédures et de la méthodologie	7
Entités EIP auditées	7
Indicateurs financiers de S & W Associés	7
Ressources humaines	8
Politique de formation	8
Déclarations en application de l'article R.823-21 du Code de commerce	9



Préambule

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, le commissaire aux comptes désigné auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement public sur son site internet un rapport de transparence relatif notamment à sa propre structure.

Si le commissaire aux comptes est associé ou salarié d'une société de commissaires aux comptes, l'établissement et la publication du rapport de transparence incombent à celle-ci.

Présentation du groupe BRSW

BRSW est un cabinet indépendant, exerçant dans les domaines de l'audit, de l'expertise comptable et du conseil. Le cabinet compte 6 associés et environ 50 collaborateurs. Ses bureaux sont situés au 63-65, rue La Boétie, Paris 8ème.

Au cours de l'année 2016, S&W Associés s'est rapproché du cabinet BRS, formant ainsi l'ensemble dénommé « BRSW ». Ce rapprochement a vocation à permettre d'élargir ses compétences afin de toujours mieux répondre aux enjeux de ses clients et de notre profession dans les années à venir.

Les entités BRS et S&W Associés sont inscrites à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Au sein de BRSW, S&W Associés est la principale structure d'exercice du commissariat aux comptes détenant des mandats EIP.

Historique – forme juridique et capital social

Au 30 juin 2025, BRSW, (ci-après « le Cabinet ») est constitué principalement par les sociétés BRS, S&W Associés et IFC.

La société BRS est une société par actions simplifiée créée en 1999. Son capital social s'élève à 595.240 €. Son siège social est situé au 63, rue La Boétie 75008 Paris.

La société BRS est inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris et de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile de France.

Le capital de la société BRS est détenu par quatre associés personnes morales, à savoir les sociétés :

- **O.S et Associés** (29,92 % de BRS) détenue et dirigée par Madame Iris OUAKNINE et Monsieur Yannick SOUSSAN ;



- **JNB** (29,92 % de BRS) détenue et dirigée par Madame Julie BENZAQUEN et Monsieur Nicolas BENZAQUEN ;

- **MLG et Associés** (16% de BRS) détenue et dirigée par Madame Maryse LE GOFF ;

- **NYC** (20,16% de BRS) détenue et dirigée par Monsieur Nicolas BENZAQUEN, Monsieur Yannick SOUSSAN, Madame Céline BRASSEUR.

A l'exception de la société NYC, tous les associés sont commissaires aux comptes.

La direction de la société BRS est assurée par Yannick SOUSSAN (Président), Nicolas BENZAQUEN (Directeur général) et Maryse LE GOFF (Directeur Général).

Tous les associés, personnes physiques, exercent leur activité professionnelle au sein du Cabinet et ont la capacité de signer les rapports au nom d'une structure de commissariat aux comptes composant le Cabinet.

La société BRS détient deux filiales :

- la **société S&W ASSOCIES** (détenue à 99,97%), société par actions simplifiée créée en 1958. Son capital social s'élève à 500.000 €. Son siège social et unique établissement est situé au 65, rue La Boétie 75008 Paris. Elle est dirigée par Maryse LE GOFF, Président, et quatre Directeurs Généraux, Iris OUAKNINE, Yannick SOUSSAN, Julie BENZAQUEN et Nicolas BENZAQUEN.

La société S&W ASSOCIES est inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris et de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile de France.

- la **société INSTITUT FRANÇAIS DE COMPTABILITE**- IFC (détenue à 99,92% par S&W ASSOCIES et 0,04% par BRS)

La société IFC a pour seule activité l'expertise-comptable. Elle est inscrite auprès de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile de France.

L'ensemble des structures mentionnées ci-avant forment le groupe « BRSW » qui peut être considéré comme constituant un réseau au sens de l'article 22 du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Activités et organisation du cabinet

Le Cabinet BRSW exerce en France des activités d'audit, d'expertise comptable et de conseil. Ces activités se déclinent dans quatre domaines :

- **Audit légal**

Ce domaine regroupe les missions de commissariat aux comptes, les services autres que la certification des comptes, et les missions de commissariat aux apports et à la fusion. Elles s'exercent auprès de sociétés cotées ou non.

- **Audit contractuel**

Le Cabinet effectue des missions d'audit contractuel, principalement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de restructurations, ou de remise à niveau comptable ou réglementaire.



Les compétences du Cabinet dans ce domaine concernent principalement :

- les audits d'acquisition et due diligence ;
- les missions liées au contrôle interne et à l'appréciation des risques.

- **Expertise comptable**

Le Cabinet intervient auprès de sociétés dans le cadre de missions d'assistance comptable, juridique et fiscale ou d'examen limité des comptes.

- **Conseil**

Le Cabinet a développé des compétences particulières en matière comptable (IFRS et normes françaises), en matière juridique et fiscale (participation au Club Fiscal de l'Ordre des Experts-Comptables), en matière de consolidation et en matière d'organisation. Il réalise des missions auprès des personnes qui en font la demande en veillant à respecter les règles d'incompatibilités et d'indépendance applicables.

Au 30 juin 2025, l'effectif du groupe BRSW est d'environ 50 professionnels, dont 6 associés.

Dirigeants sociaux et gouvernance du cabinet

La direction opérationnelle du Cabinet est assurée par :

- **Yannick Soussan**
 - Président de la société BRS et directeur général de S&W Associés
- **Nicolas Benzaquen**
 - Directeur général de la société BRS et de S&W Associés
- **Maryse Legoff**
 - Directrice générale de BRS et président de S&W Associés
- **Iris Ouaknine**
 - Directrice générale de BRS et S&W Associés
- **Julie Benzaquen**
 - Directrice générale de BRS et S&W Associés

Les associés se réunissent à tout moment, se prononcent sur les orientations stratégiques du cabinet et statuent sur les décisions suivantes :

- acceptation d'un nouveau mandat ;
- affectation des dossiers ;
- rémunération des collaborateurs ;
- agrément de nouveaux associés ;
- répartition des responsabilités fonctionnelles ;
- recrutement ;
- investissements.

Rémunération des associés

La rémunération des associés est déterminée annuellement par les associés. Cette rémunération est fixe. En fonction des résultats du cabinet, des dividendes peuvent être versés.



Présentation de la société de Commissariat aux comptes S&W Associés

Historique et activités

S&W Associés a été créé en 1958, et s'est rapproché de BRS courant 2016. S&W Associés apporte son savoir-faire et fait preuve de réactivité auprès de plus de 200 clients. Les métiers exercés par S&W Associés sont principalement l'audit, la certification des comptes et le conseil. Le suivi de la clientèle d'expertise comptable est réalisé plus spécifiquement par les entités IFC – Institut Français de Comptabilité et BRS.

S&W Associés est à l'écoute de ses clients et développe un ensemble de services autour de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil.

Notre Positionnement :

- Un positionnement allant de la société cotée à la start-up
- Des compétences en normes françaises, IFRS, Consolidation
- Une exigence de Qualité et de Performance
 - Qualité des prestations
 - Qualité et continuité des équipes
 - Qualité de notre méthodologie et de nos outils (notamment logiciel d'audit Auditsoft)
 - Dynamique d'amélioration continue
- Des experts de qualité (avocats, spécialistes, ...)
- Engagement auprès des instances professionnelles et activité éditoriale

Structure juridique et capital

S&W Associés est une société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros. L'exercice social de la société commence le 1er juillet et se termine le 30 juin.



Gouvernance

S&W Associés est organisé autour d'une Présidente : Maryse Legoff et de quatre Directeurs Généraux : Iris Ouaknine, Julie Benzaquen, Yannick Soussan, Nicolas Benzaquen. Ils constituent les seuls organes de décision au sein de la structure.

Gestion des risques

Indépendance

Tous les contrats de travail des salariés de S&W Associés contiennent une clause concernant l'indépendance. Chaque année, il est rappelé les règles d'indépendance, d'incompatibilité et de secret professionnel.

Une déclaration annuelle d'indépendance est signée par les associés et les collaborateurs. La déclaration d'indépendance traduit l'engagement des collaborateurs et des associés au respect des dispositions du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes notamment en matière de liens personnels, financiers et professionnels sur les missions qui leurs sont confiées. Elle est signée au moment de l'entrée dans le cabinet ou de la prise de fonction, puis annuellement.

Pour les mandats détenus auprès d'entités d'intérêt public et les associations faisant appel public à la générosité, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'article L.822-14 du Code de Commerce. Cet élément est suivi dans chaque dossier concerné.

Nous confirmons qu'une vérification interne de l'indépendance a été effectuée au regard des pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet.

Règles de secret professionnel

Aucune information ou document relatif aux dossiers traités ne peut être divulgué aux tiers et même à l'intérieur du cabinet, à l'exception de l'équipe en charge de la mission et des professionnels assurant la revue indépendante et le contrôle de qualité annuel.

Tous les contrats de travail des salariés de S&W Associés contiennent une clause concernant le secret professionnel.

Interdiction de l'utilisation des informations privilégiées auxquelles nous accédons

L'attention est attirée sur l'interdiction, en qualité d'initié, d'effectuer des opérations sur titres de sociétés cotées dont le cabinet est commissaire aux comptes, directement ou indirectement, à titre personnel ou pour le compte de tiers, mention qui figure également dans l'engagement annuel d'indépendance signé par chaque salarié.



Qualité

Le dispositif Qualité du cabinet s'articule en particulier autour des axes suivants :

➤ **Acceptation et maintien des mandats**

La procédure préalable à l'acceptation d'un nouveau mandat de commissaire aux comptes prévoit notamment :

- la revue de la liste des sociétés, par groupe, pour lesquelles le Cabinet a réalisé des missions,
- la vérification auprès de la Direction que toute nouvelle mission n'est pas génératrice d'incompatibilités,
- la réalisation de démarches d'information et prises de contact auprès du confrère prédécesseur,
- la constitution d'un questionnaire d'acceptation de mandat, reprenant les différents critères d'acceptation et visé par l'associé signataire.

Une fois par an, les associés vérifient, au moyen d'un questionnaire, que les conditions de maintien des mandats de commissariat aux comptes sont toujours respectées.

➤ **Gestion des conflits d'intérêts**

Tant à l'occasion qu'en dehors de l'exercice de la mission de commissaire aux comptes, les associés s'assurent de la gestion des situations de conflits d'intérêts. Ce peut être le cas notamment dans le cadre d'opérations d'acquisition, de cession ou de rapprochement d'entreprises concernant des sociétés dont le cabinet est commissaire aux comptes.

➤ **Rotation des associés**

Pour les entités d'intérêt public et les associations faisant appel public à la générosité, le principe d'une rotation des associés signataires est prévu par l'article L 822-14 du Code de commerce, limitant à six exercices consécutifs la possibilité pour un associé de certifier les comptes de ces entités.

L'associé signataire ne peut à nouveau participer à la mission avant un délai de viduité de 3 ans.

Pour ces entités, le Cabinet s'assure de la rotation de l'associé signataire à l'issue de chaque mandat. Un suivi du respect des obligations de rotation pour les entités concernées est réalisé périodiquement par la direction du Cabinet.

➤ **Compétences des collaborateurs**

Les associés et collaborateurs maintiennent une approche pluridisciplinaire afin d'éviter un cloisonnement trop marqué des compétences et de préserver une compréhension élargie des problématiques économiques des entreprises.

Les collaborateurs peuvent avoir à traiter des missions de toute nature entrant dans le champ d'activité du Cabinet, même s'il peut exister, du fait des expériences professionnelles de chacun, des compétences particulières dans un domaine ou secteur d'activité.



➤ Respect des procédures et de la méthodologie

Les dossiers de commissariat aux comptes sont effectués en utilisant le **logiciel Auditsoft**, un logiciel adapté à la taille de notre cabinet avec des modes de travail différents :

- une architecture de dossier adaptée : grâce au plan de classement général et au plan méthodologique,
- la récupération et le traitement automatique des données comptables en toute sécurité.

Ce logiciel est un outil de contrôle important permettant :

- une **approche par les risques** conforme aux normes professionnelles, chaînée tout au long des étapes clés de la mission et garantissant des programmes de contrôle adaptés ;
- des **travaux par cycle adaptés** dans la taille et la nature des questionnaires ;
- les **feuilles de travail** et les **mémos de synthèse** ;
- une messagerie interne et des notes de revue des documents facilitant la communication et la supervision.

Nous confirmons que notre système interne de contrôle qualité permet une gestion appropriée des risques.

Entités EIP auditées

Entités EIP

ST Dupont

Nature du Mandat

Société cotée Euronext

Indicateurs financiers de S&W Associés

Chiffre d'affaires de S&W Associés	2.955K€
Dont chiffre d'affaires audit légal	2.121 K€
Dont chiffre d'affaires expertise comptable & conseil	582 K€
Dont chiffre d'affaires autre	252 K€

Autres indicateurs financiers de S&W Associés

Capitaux propres	1 441 K€
Total du bilan	2.689 K€



Ressources humaines

S&W Associés compte environ 20 collaborateurs.

Politique de formation

Les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et l'encadrement par du personnel professionnel plus expérimenté.

Un programme de formation annuel est développé pour chaque membre du personnel selon ses besoins et la clientèle qu'il gère, définis annuellement.

Le programme de formation des associés du cabinet vise en particulier à atteindre l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans, en adéquation avec les obligations applicables à la profession, en particulier dans les domaines suivants : la déontologie du commissaire aux comptes, les normes d'exercice professionnel, les bonnes pratiques professionnelles identifiées et la doctrine professionnelle, les techniques d'audit et d'évaluation du contrôle interne, le cadre juridique de la mission du commissaire aux comptes et les matières comptables, financières, juridiques et fiscales.

Le cabinet porte une attention particulière à la formation des stagiaires experts comptables.

Focus CSRD : 3 associés sont en cours de suivi du Visa Durabilité, cursus de 90 heures dispensées par la CNCC, afin de pouvoir être inscrits sur la liste des commissaires aux comptes Durabilité. Cette inscription donnera la possibilité à nos commissaires aux comptes de vérifier les rapports durabilité établis par les entreprises dans le cadre de la réglementation CSRD, taxonomie environnementale et ESRS. Parallèlement, nos collaborateurs ont suivi également la formation durabilité, dispensée par la CNCC.



Déclarations en application de l'article R. 823-21 du code de commerce

Je confirme que les pratiques en matière d'indépendance mises en place au sein du cabinet ont fait l'objet d'une vérification interne. De même, le système interne de contrôle de la qualité fonctionne de manière efficace.

Par ailleurs, j'atteste que la politique du cabinet en matière de formation continue prend en compte les dispositions légales et réglementaires applicables.

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Fait à Paris, le 18 décembre 2025

S & W Associés

Maryse Le Goff

Présidente